

# Vos droits de victime — en bref

Repères juridiques essentiels à titre informatif. En Suisse, la LAVI prévoit pour les victimes d'infractions des droits à l'information, à l'accompagnement, à la protection et, selon les cas, à une aide juridique ou à une réparation.

<b>Être informé-e</b> Vous avez le droit d'être informé-e de vos droits, des démarches possibles et des aides disponibles.	<b>Obtenir de l'aide, y compris juridique</b> Vous pouvez demander des conseils et une aide immédiate ou à plus long terme, notamment médicale, psychologique, sociale ou juridique.
<b>Être accompagné-e</b> Lors d'un interrogatoire, vous pouvez être accompagné-e par une personne de confiance.	<b>Être protégé-e</b> Des mesures peuvent protéger votre identité et éviter, sauf exceptions, des confrontations inutiles avec l'auteur présumé.
<b>Agir en justice</b> Vous pouvez porter plainte, dénoncer les faits et, selon la procédure, vous constituer partie pénale ou civile.	<b>Demander une indemnisation</b> Selon les conditions légales, une indemnité pour le dommage subi ou une réparation morale peut être demandée.

## Important

La LAVI concerne les personnes qui ont subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à leur intégrité corporelle, psychique ou sexuelle. Dans certains cas, les proches peuvent aussi obtenir des conseils et une assistance.

## En cas d'urgence immédiate

Appelez le **117**.

## Besoin d'orientation ou d'accompagnement ?

Unit Aide vous informe, vous oriente et vous accompagne avec sérieux, humanité et respect. Ce document est un résumé simplifié et ne remplace pas un conseil juridique individualisé.

### Sources utiles

LAVI  
Centres de consultation LAVI  
Procédure et droits des victimes

### Repères pratiques

Aide médicale, psychologique, sociale et juridique  
Personne de confiance  
Plainte, partie civile, indemnisation